

de la Chambre les chargeant de faire rapport sur le budget ou d'étudier le rapport annuel du ministre responsable de la Condition des personnes handicapées. Les fonctionnaires ayant à connaître les problèmes des personnes handicapées dans les autres ministères gouvernementaux se trouvent marginalisés et n'ont que peu accès aux niveaux supérieurs de la structure administrative. Pour ce qui est de la coordination entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, il ne s'est jamais tenu de conférence fédérale-provinciale à haut niveau pour mettre au point les mécanismes qui sont nécessaires si l'on veut que la coopération débouche sur des actes.

Le Sous-comité des invalides et des handicapés du Comité permanent des communications et de la culture, créé en 1985, a tenté par un autre moyen d'amener une meilleure reddition de comptes de la part des responsables des programmes et politiques concernant les handicapés. Il a pris pour point de départ l'esprit et les recommandations des rapports parlementaires antérieurs traitant des préoccupations des handicapés considérés en tant que producteurs et consommateurs.

Le Comité a posé le postulat, tout à fait logique, qu'il incombait au gouvernement fédéral de commencer par mettre de l'ordre chez lui. Il a ainsi invité un certain nombre de grands ministères et organismes gouvernementaux concernés à lui soumettre des renseignements sur leurs politiques, services et programmes spéciaux, ainsi que leurs projets d'avenir, et ce dans le but de déterminer l'adéquation entre les activités gouvernementales et les besoins des handicapés. La première recommandation formulée par le Sous-comité dans son rapport *Un Défi*, était que tous les ministères et organismes dressent des plans d'action, assortis d'échéances réalistes, sur le plan de l'accessibilité, des politiques d'emploi, des communications avec le public et de la détermination des gestionnaires à agir.

Encore une fois, un appel à l'action lancé par un comité parlementaire fut suivi de promesses gouvernementales. Dans sa réponse, *Relever le défi*, le gouvernement a convenu de recruter d'ici 1991, 2 700 personnes handicapées de plus et, à titre d'incitation, de débloquer 400 années-personnes et 15 millions de dollars à cet effet, de même que 3,7 millions de dollars pour les aides techniques. Lorsqu'ils comparurent devant notre Comité, les membres du Comité consultatif sur l'emploi des personnes handicapées du Conseil du Trésor nous ont montré que la mise en oeuvre de ces mesures avait été faite de façon inégale.

La réponse du gouvernement au rapport *Un Défi* contenait des objectifs réalistes et mesurables en ce qui concerne l'emploi des handicapés dans la fonction publique mais, avec le recul, notre Comité a constaté que le rapport n'a pas comblé le fossé entre les attentes des personnes souffrant de déficiences et les activités des ministères et organismes